

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE
TOURS
SEANCE DU 26 MARS 2012
DELIBERATION N°2012-16**

OBJET : Compte-rendu de la commission des moyens.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

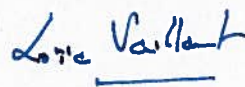
DECIDE

D'APPROUVER :

- **par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions les**
tarifs du CUEFEE ;
- **à l'unanimité** les autres propositions ayant reçu
un avis favorable de la commission des moyens.

Fait à Tours, le 28 mars 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT